

**Municipalité de Saint-Sylvère  
MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 4 avril 2022, au 837, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Sylvère, à 19 h 31.

Sont présents :

M. Éric Chassé, conseiller no2  
M. Ghislain Deshaies, conseiller no4  
M. Marc St-Louis, conseiller no6  
Les sièges no3 et no5 sont vacants.

Absente : Mme Fannie Boisvert, conseillère no1.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Sylvie Tanguay.

Assistent également à la séance, Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour,

1. **Présence et vérification du quorum**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 avril 2022**
4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
5. **Adoption des procès-verbaux**
  - 5.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022**
  - 5.2 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2022**
6. **Demande de l'assemblée**
  - 6.1 **Monsieur Laurent Piché**
7. **Dépôt de la correspondance**
  - 7.1 **FQM Communauté forestière**
  - 7.2 **EnfoiBec**
  - 7.3 **Entreprise Québec**
  - 7.4 **FQM développement**
  - 7.5 **OMH communiqué à la suite de l'annonce du budget du gouvernement**
  - 7.6 **UMQ Immigration**
8. **Rapport des élus**
9. **Législation**
  - 9.1 **Élections partielles**
  - 9.2 **Adoption du rapport final de la Commission municipale pour l'audit 2021**
  - 9.3 **Adoption du règlement no 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail**
  - 9.4 **Adoption du règlement no 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**
  - 9.5 **Renouveau de l'entente de service 911**
10. **Administration générale**
  - 10.1.1 **Réouverture du bureau municipal**
  - 10.1.2 **Octroi de services professionnels juridiques**
  - 10.1.3 **Approbation pour une entente de service pour le camp de jour de l'été 2022 avec la municipalité de Saint-Wenceslas**
  - 10.1.4 **Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim**
  - 10.1.5 **Embauche de la technicienne à la comptabilité et à la vie communautaire rétroactivement au 28 mars 2022**
  - 10.1.6 **Modification des signataires au compte (Desjardins)**
  - 10.1.7 **Octroi d'un mandat à (Desjardins) pour la gestion de la paie**
  - 10.1.8 **Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe**
  - 10.1.9 **Octroi pour la gestion des activités comptables 2022**
  - 10.1.10 **Télétravail et réintégration des employés**
  - 10.1.11 **Retrait de mandat de la Direction générale au sein des divers comités**
  - 10.1.12 **Gestion des comptes de recouvrement des taxes**
  - 10.1.13 **Achat de disque dur externe**

- 11. Gestion financière et administrative
- 11.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2022
- 12. Sécurité publique et civile
- 13. Voirie et hygiène du milieu
- 13.1 Résolution subvention rang 12
- 14. Aménagement, urbanisme et développement
- 15. Vie communautaire
- 15.1 Subvention obtenue « Jeudi en chanson »
- 16. Divers
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

## 1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, on procède à l'ouverture de la séance.

## 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance.

## 3. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

**CONSIDÉRANT** que l'employée occupant les fonctions à la direction générale de la Municipalité est suspendue avec solde de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de Mme Valérie Le Jeune, greffière et trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, d'agir en remplacement l'employée occupant les fonctions à la direction générale de la Municipalité pour la seule assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère en date du 4 avril 2022;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- 1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne puisse en être dissocié;
- 2. De nommer Mme Valérie Le Jeune, greffière et trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, afin d'agir par intérim pour la seule assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère en date du 31 mars 2022;
- 3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère autorise la Mairesse à signer toute documentation ou à accomplir toute action pertinente aux fins des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Mrc St-Louis;

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la présente nomination.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse a fait la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022**

Point reporté à une séance ultérieure.

### **5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2022 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE**

### **6.1 Monsieur Laurent Piché**

Le résident M. Laurent Piché fait la proposition qu'il pourrait y avoir 2 taux de taxation, par exemple, statuer sur un taux de 0.60/100 \$ d'évaluation pour la catégorie d'immeuble de type agricole-forestier et un taux de 0.75/100 \$ d'évaluation pour les immeubles de type résidentiel. Un frais fixe de 100 \$ par unité résidentielle pourrait être appliqué pour le poste vie communautaire.

Mme Sylvie Tanguay mentionne que le conseil prend connaissance de cette proposition et qu'elle sera étudiée.

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

- 7.1 FQM Communauté forestière
- 7.2 EnfoiBec
- 7.3 Entreprise Québec
- 7.4 FQM développement
- 7.5 OMH communiqué à la suite de l'annonce du budget du gouvernement
- 7.6 UMQ Immigration

L'ensemble du point 7 est reporté à une séance ultérieure.

## **8. RAPPORT DES ÉLUS**

Rien de spécial est à signaler concernant les rencontres mensuelles des comités sur lesquels les élus siègent.

## **9. LÉGISLATION**

### **9.1 Élections partielles**

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité doit procéder à des élections partielles.

**CONSIDÉRANT QUE** Nous n'avons pas trouver personne pour occuper le poste de président d'élection et que la commission municipale offre la possibilité de nommer quelqu'un pour occuper les fonctions.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé, Que la commission municipale nomme un président d'élection pour 2022.

## **IL EST RÉSOLU**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **9.2 Adoption du rapport final de la Commission municipale pour l'audit 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du rapport dans une séance ultérieure a été adopté.

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons adopter le rapport final par résolution

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport final pour l'audit 2021

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **9.3 Adoption du règlement no 350 ayant pour objet la politique de prévention de harcèlement en milieu de travail**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissances des documents

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

1.1.1 **IL EST RÉSOLU** d'adopter le règlement #350 ayant pour objet la politique de prévention du harcèlement en milieu de travail sur le modèle identique de la FQM.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **9.4 Adoption du règlement no 351 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissances du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **9.5 Renouvellement de l'entente de service 911**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'offre de renouvellement des services 911.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** de renouveler l'entente des services 911.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **10.1.1 Réouverture du bureau municipal au public**

**CONSIDÉRANT** la restructuration de la municipalité avec aide professionnelle.

**CONSIDÉRANT QUE** le bureau doit rester fermé au public pendant le travail.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** de fermer le bureau municipal au public jusqu'à nouvel ordre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.2 Octroi de services professionnels juridiques**

**CONSIDÉRANT QUE** La restructuration de la municipalité peut exiger des services professionnels juridique.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** D'autoriser Mme Sylvie Tanguay mairesse à procéder à l'octroi des services professionnels juridique nécessaire dans le processus de la restructuration de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.3 Approbation pour une entente de service pour le camp de jour de l'été 2022 avec la municipalité de Saint-Wenceslas**

**CONSIDÉRANT QUE** Le conseil municipal veut une entente de service camp de jour pour l'été 2022 avec la municipalité de Saint-Wenceslas.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le remboursement de salaire d'une animatrice à la municipalité de Saint-Wenceslas pour répondre aux besoins pour recevoir les enfants de Saint-Sylvere au camp de jour 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.4 Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** La restructuration de la municipalité pourrait exiger les besoins d'un directeur général par intérim.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Ricard est suspendue temporairement.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser Mme Sylvie Tanguay mairesse à octroyer un directeur général par intérim dans le cadre de la réorganisation de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.5 Embauche de la technicienne à la comptabilité et à la vie communautaire rétroactivement au 28 mars 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'offre d'emploi et d'entrevue a été fait selon les normes.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Alexandra Brière Malo est disponible pour occuper le poste.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** de procéder à l'embauche de Mme Alexandra Brière Malo à titre de technicienne à la comptabilité, aux loisirs et à la vie communautaire,

rétroactivement au 28 mars 2022, selon les termes du contrat convenu entre les deux parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.6 Modification des signataires au compte (Desjardins)**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour des signataires au compte Desjardins n'a pas été fait.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser Mme Sylvie Tanguay mairesse de procéder à la mise à jour des dossiers et d'ajouter M.Ghislain Deshaies élu et M.Roger Faucher employés de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.7 Octroi d'un mandat à (Desjardins) pour la gestion de la paie**

**CONSIDÉRANT QUE** la restructuration de la municipalité peut avoir besoin des services de paie.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** d'octroyer la caisse populaire Desjardins pour la gestion de la paie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.8 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit nommer une secrétaire trésorière par intérim.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

**IL EST RÉSOLU** de nommer Mme Alexandra Brière Malo à titre de secrétaire trésorière par intérim.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.9 Octroi pour la gestion des activités comptables 2022**

**CONSIDÉRANT** la réorganisation municipale et le délai de l'audi comptable approche.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser Mme Sylvie Tanguay mairesse pour l'octroi d'un mandat pour la régularisation des activités comptable 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10.1.10 Télétravail et réintégration des employés**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de télétravail en raison de la covid-19 est terminé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

**IL EST RÉSOLU** de mettre fin au télétravail et de réintégrer les employés municipaux au bureau municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10.1.11 Retrait de mandat de la Direction générale au sein des divers comités**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désirent interdire à la directrice générale de siéger sur les comités de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**IL EST RÉSOLU** d'interdire la directrice générale de siéger sur les comités de la municipalité.

**10.1.12 Gestion des comptes de recouvrement des taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à toujours procédé à l'envoi à la MRC les comptes en souffrance, ventes pour taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** d'envoyer les comptes en ventes pour taxes à la MRC de Bécancour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10.1.13 Achat de disque dur externe**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas de système de sécurité informatique.

**CONSIDÉRANT QUE le conseil désire en faire l'acquisition**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser notre technicien en informatique M. Carl Camiré à procéder à l'achat de matériel et à l'installation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**11.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer au mois de mars 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés ou à payer du mois de mars 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 65 499.02\$ \$, est soumise aux membres du Conseil municipal; Cela exclus les salaires des employés municipaux 14 672.95.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

**IL EST RÉSOLU QUE** les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de mars 2022, soient acceptés et payés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

Aucun sujet à traiter.

### **13. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **13.1 Résolution subvention rang 12**

M. Éric Chassé explique qu'en janvier, un comité fut mis en place pour analyser les devis pour une subvention à venir relativement au rang 12. Les travaux consistent au nettoyage de 10 ponceaux dont 5 sont à changer, la pulvérisation du matériel en place de l'asphalte existant de la chaussée et par la suite la mise en place de 2 couches d'asphalte comme fondation supérieure de la chaussée. Ce dossier fut présenté au MTQ et le ministère mentionne que la présente demande n'est pas recevable actuellement, car il n'y a plus de fonds dans les budgets disponibles au sein du MTQ.

### **14. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet à traiter.

### **15. VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **15.1 Subvention obtenue « Jeudi en chanson »**

Mme Sylvie Tanguay mentionne que la subvention est reçue et que la date de l'événement est à venir.

### **16. DIVERS**

Aucun sujet à traiter.

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Samson demande la raison pour laquelle la directrice générale est suspendue avec solde et que le bureau est fermé à la population.

Mme Sylvie Tanguay mentionne que le bureau ne peut ouvrir à la population avec la firme professionnelle en place pour faire l'étude et la vérification du dossier en cours.

Un contribuable mentionne qu'il y a beaucoup de nids de poule actuellement au 8<sup>e</sup> rang.

On mentionne qu'actuellement l'asphalte froide est en rupture de stock et qu'un suivi sera fait à ce sujet.

On demande si les bulletins de vote seront payés.

On répond qu'une firme externe sera en place pour replacer cette situation.

Une contribuable demande la raison pour laquelle la directrice générale reçoit son salaire même si elle est absente.

Mme Sylvie Tanguay mentionne que le dossier est confidentiel et doit le rester et qu'actuellement il n'existe aucun motif de congédiement.

Un contribuable demande les montants des rôles d'évaluation pour les années 2021 et 2022.

Mme Sylvie Tanguay mentionne que le rôle d'évaluation pour l'année 2022 est de 136 889 400 \$.

On demande la raison pour laquelle lors de la fin de l'entente intermunicipale entre les municipalités de Sainte-Marie-de-Blandford et de Saint-Sylvere le poste pour la relève n'a pas été affiché.

On lui répond qu'une personne a postulé à ce poste et qu'elle a été engagée comme relève, que celle-ci avait déjà travaillé pour la municipalité.

Un contribuable suggère de prolonger la période de questions actuellement fixée à 30 minutes pour l'allonger à 1 heure – 1 heure 30.

On lui répond que ce dossier sera étudié par le conseil municipal.

Un contribuable demande comment il pourra avoir de nouveau confiance au conseil municipal

Mme Sylvie Tanguay répond, qu'effectivement, il va falloir la gagner pour que les citoyens aient confiance envers leurs élus et pour ce faire, ce sera avec transparence, en appliquant le code d'éthique et de déontologie municipal.

Un contribuable demande ce qu'il arrivera du 0.10/100 \$ d'évaluation présent sur les comptes de taxes actuels, faisant référence à la taxe de la vie communautaire. Mme Sylvie Tanguay répond que ce montant sera de nouveau étudié. Le montant de 300 000 \$ sera expliqué lorsque les professionnels auront rendu leur verdict.

#### 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance étant épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal lève la séance à 20 h 38.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

  
Sylvie Tanguay  
Mairesse

  
Valérie Le Jeune  
Directrice générale et greffière-  
trésorière de la rencontre

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.